

6.4.2005

A6-0075/9

AMENDEMENT 9

déposé par Vittorio Emanuele Agnoletto, Roberto Musacchio, Luisa Morgantini et Pedro Guerreiro, au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A6-0075/2005

Glenys Kinnock

Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

Proposition de résolution

Paragraphe 60 bis (nouveau)

60 bis. réaffirme, conformément à la résolution A5-0016/2004 du 11 mars 2004 ("rapport Miller") que l'eau est un bien commun et que l'accès à l'eau, surtout pour les populations les plus pauvres de l'hémisphère sud, constitue un droit humain fondamental qu'il faut promouvoir et sauvegarder;

Or. it